

ID: 014-251403184-20210129-DCS09_2021-DE



Extrait du Registre des Délibérations Du Comité Syndical Séance du vendredi 29 janvier 2021

DCS09-2021

Le 29 janvier 2021, à 12h, le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 20 janvier 2021, s'est réuni, dans sa composition prévue à l'article 4-1.3 des statuts du pôle métropolitain, à l'Hémicycle de la CU Caen la mer, à Caen, sur convocation adressée à ses membres par Monsieur Joël BRUNEAU, Président, qui préside la séance.

Nombre de délégués en exercice

: 174

Quorum requis (1/3):58

Présents: 91

Présents en visio avec pouvoir : 7

Pouvoirs: 17

Votants: 115

Présents en viso sans pouvoir : 8

Excusés: 23

METHODE DE FINALISATION DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

A L'ECHELLE DU SCOT

CAEN-METROPOLE

Étaient présents :

Communauté Urbaine Caen la mer: M. Romain BAIL, Mme Florence BOULAY, M. Joël BRUNEAU, Mme Hélène BURGAT, M. Christian CHAUVOIS, Mme Sonia DE LA PROVOTE, M. Damien DE WINTER, M. Christian DELBRUEL, M. Fabrice DEROO, M. Xavier DUHAMEL, M. Sébastien FRANCOIS, Mme Maryse GENARD, M. Bruno GODEFROY, M. Dominique GOUTTE, M. Xavier HAY, M. Pascal JOUIN, M. Michel LAFONT, M. Xavier LE COUTOUR, M. Stéphane LE HELLEY, Mme Clémentine LE MARREC, M. Patrick LECAPLAIN, M. Marc LECERF, M. Benoît LEREVEREND, M. Mickaël MARIE, M. Richard MAURY, M. Jean-Marc PHILIPPE, M. Bruno PIQUET, Mme Dorothée PITOIS, M. Emmanuel RENARD, Mme Ghislaine RIBALTA, Mme Nathalie ROYE, M. Pierre SCHMIT, M. Pascal SERARD, Mme Laurence TROLET, Mme Béatrice TURBATTE, M. Paul-André BAUDE (délégué suppléant), M. Sengdèd CHANTHAPANYA (délégué suppléant), M. Yannick GERNY (délégué suppléant), M. Mohamed MAACHE (délégué suppléant), Mme Lydie VANDERCAMERE-DESMORTREUX (déléguée suppléante)

Communauté d'Agglomération Mont St Michel – Normandie : Mme Catherine LEMONNIER, M. Jean-Paul RANCHIN

Communauté d'Agglomération Le Cotentin : Mme Manuela MAHIER

Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie : M. Sébastien LECLERC, M. Dany TARGAT, Mme Danièle VESQUE

Communauté de communes Terre d'Auge : Mme Florence COTHIER, M. Yves DESHAYES

Communauté de communes Intercom de la Vire au Noireau : M. Jean TURMEL, M. Gilles MALOISEL (délégué suppléant)

Communauté de communes Bayeux Intercom : Mme Mélanie LEPOULTIER

Communauté de communes Cingal – Suisse Normande : M. Jean-Claude BRETEAU, M. Régis CROTEAU, M. Eric DELACRE, M. Olivier GUILLEMETTE, M. Jacky LEHUGEUR, M. Didier MAZINGUE, M. Patrick MOREL

Communauté de Communes Cœur de Nacre : M. Alexandre BERTY, M. Philippe CHANU, M. Nicolas DELAHAYE, M. Jean-Luc GUINGOUAIN, M. Thierry LEFORT, M. Patrick LERMINE, Mme Anne-Marie PHILIPPEAUX

Communauté de Communes Coutances Mer et Bocage : M. David LAURENT

Communauté de Communes Granville Terre et Mer : M. Michel PEYRE, Mme Claire ROUSSEAU

Envoyé en préfecture le 08/02/2021

Reçu en préfecture le 08/02/2021

Affiché le



ID: 014-251403184-20210129-DCS09_2021-DE

Communauté de Communes Normandie Cabourg Pays d'Auge : M. Pierre MOURARET, M. François VANNIER

Communauté de communes Pays de Falaise : M. Gérard KEPA, M. Jacques LE BRET, M. Hervé MAUNOURY, M. Jean-Philippe MESNIL

Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon : M. Michel BANNIER, M. Gilbert DUVAL, M. Bernard ENAULT, M. Rémy GUILLEUX, M. Hubert PICARD, Mme Martine PIERSIELA

Communauté de communes Val es Dunes: Mme Ann BAUGAS, Mme Sophie DE GIBON, M. Laurent DECLERCK, M. Claude FOUCHER, Mme Marie-Françoise ISABEL, M. Eric MARGERIE, M. Patrice MARTIN, Mme Nathaly MONROCQ, M. Jacques-Yves OUIN (délégué suppléant)

Conseil Départemental du Calvados : M. Hubert COURSEAUX, M. Patrick JEANNENEZ

Etaient présents en visioconférence et avaient donné pouvoir :

Communauté Urbaine d'Alençon : M. Joaquim PUEYO (pouvoir à M. Joël BRUNEAU)

Communauté Urbaine Caen la mer : Mme Léonie ANGOT-HASTAIN (pouvoir à M. Fabrice DEROO), Mme Micheline LECHARTIER (pouvoir à M. Stéphane LE HELLEY)

Communauté d'Agglomération Le Cotentin : Mme Christèle CASTELEIN (pouvoir à M. Benoît LEREVEREND)

Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie : M. François AUBEY (pouvoir à Mme Danièle VESQUE), Mme Clotilde VALTER (pouvoir à M. Dany TARGAT)

Communauté de Communes Bayeux Inrtercom : M. Arnaud TANQUEREL (pouvoir à M. Nicolas DELAHAYE)

Etaient excusés et avaient donné pouvoir :

Communauté d'Agglomération Flers-Agglo : M. Yves GOASDOUE (pouvoir à M. Joel BRUNEAU)

Communauté d'Agglomération Le Cotentin : M. Benoît ARRIVE (pouvoir à Mme Manuela MAHIER), Mme Anna PIC (pouvoir à Mme Manuela MAHIER)

Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie : Mme Angélique PERINI (pouvoir à M. Dany TARGAT)

Communauté de Communes Baie du Cotentin : M. Jean-Claude COLOMBEL (pouvoir à M. Olivier GUILLEMETTE)

Communauté de Communes Cingal Suisse Normande : M. Pierre BRISSET (pouvoir à M. Patrick MOREL)

Communauté de Communes Domfront Tinchebray Interco : M. Bernard SOUL (pouvoir à M. David LAURENT)

Communauté de Communes Pays de Falaise : Mme Clara DEWAELE-CANOUEL (pouvoir à M. Jean-Philippe MESNIL)

Communauté de Communes Pays de Honfleur Beuzeville : Mme Catherine FLEURY (pouvoir à Mme Mélanie LEPOULTIER)

Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon : M. Henri GIRARD (pouvoir à M. Bernard ENAULT), M. Jean-Luc MOTTAIS (pouvoir à M. Hubert PICARD)

Communauté de Communes Val es Dunes : Mme Brigitte ENEE (pouvoir à Mme Marie-Françoise ISABEL)

Communauté de Communes Villedieu Intercom : M. Freddy LAUBEL (pouvoir à M. Régis CROTEAU)

Communauté de Communes Isigny Omaha Intercom : M. Eric BARBANCHON (pouvoir à M. Michel BANNIER)

Conseil Départemental de la Manche : M. Philippe BAS (pouvoir à M. Claude FOUCHER)

Conseil Départemental de l'Orne: M. Alain LAMBERT (pouvoir à Mme Nathaly MONROCQ), M. Philippe VAN-HOORNE (pouvoir à M. Sébastien FRANCOIS)

Envoyé en préfecture le 08/02/2021

Reçu en préfecture le 08/02/2021

Affiché le



ID: 014-251403184-20210129-DCS09_2021-DE

Etaient présents en visioconférence :

Communauté d'Agglomération Caen la mer : M. Marc POTTIER

Communauté d'Agglomération Flers-Agglo: M. Omar AYAD, M. Michel DUMAINE

Communauté d'Agglomération Mont St Michel – Normandie : Mme Angélique FERREIRA, M. Olivier

PJANIC

Communauté d'Agglomération Saint-Lô Agglo : M. Roland COURTEILLE, Mme Evelyne MASSICOT

Communauté d'Agglomération Le Cotentin : Mme Odile THOMINET

Etalent excusés :

Communauté d'Agglomération Caen la mer : Mme Agnès DOLHEM, M. Laurent LAMY, M. Laurent MATA, M. Michel PATARD-LEGENDRE

Communauté d'Agglomération Flers-Agglo: M. Hervé BORDERIE

Communauté d'Agglomération Mont St Michel - Normandie : M. Benoît RABEL

Communauté d'Agglomération Saint-Lô Agglo: M. Laurent PIEN

Communauté d'Agglomération Le Cotentin : M. Jacques COQUELIN, M. Patrick LERENDU

Intercom de la Vire au Noireau : M. Marc ANDREU SABATER, M. Marc GUILLAUMIN

Communauté de Communes Bayeux Intercom: M. Benoît DEMOULINS

Communauté de Communes Baie du Cotentin : Mme Catherine KERVADEC

Communauté de Communes Cœur de Nacre : M. Patrick DUBOIS

Communauté de Communes Coutances Mer et Bocage : Mme Gisèle ALEXANDRE, M. Michel VOISIN

Communauté de Communes Domfront Tinchebray Interco : M. Maxime GUILMIN

Communauté de Communes Granville Terre et Mer : Mme Annaïg LE JOSSIC, M. Philippe LETENNEUR

Communauté de Communes Val es Dunes : M. Dominique DELIVET

Communauté de Communes Villedieu Intercom : M. Charly VARIN, M. Patrick ORANGE (délégué suppléant)

Conseil Départemental de la Manche : M. Gilles LELONG (délégué suppléant)



ID: 014-251403184-20210129-DCS09_2021-DE

METHODE DE FINALISATION DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL A L'ECHELLE DU SCOT CAEN-METROPOLE

Exposé:

Contexte

La loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (dite Loi TECV) a imposé aux « Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre existant au 1^{er} janvier 2017 et regroupant plus de 20 000 habitants d'adopter un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) au plus tard le 31 décembre 2018 ».

Comme la loi le prévoyait également « Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) peut être élaboré à l'échelle du territoire couvert par un schéma de cohérence territoriale dès lors que tous les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre concernés transfèrent leur compétence d'élaboration dudit plan à l'établissement public chargé du schéma de cohérence territoriale. »

Au cours du dernier semestre 2017, l'ensemble des EPCI du Pôle Métropolitain Caen Normandie Métropole « Socle » a donc délibéré, afin de lui confier l'élaboration du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET).

Cette décision a ensuite été validée par l'arrêté préfectoral du 18 décembre 2017 portant modification des statuts du Pôle. Cette nouvelle attribution a également constitué une action « Socle » telle que prévue et définie aux statuts du pôle métropolitain, notamment pour la CdC du Pays de Falaise, qui dispose encore à ce jour de son propre SCoT.

Par conséquent, le Pôle « Socle » dispose d'un PCAET unique à l'échelle du SCoT Caen-Métropole, qui en constitue le volet Climat Air Énergie, et d'un PCAET à l'échelle de la CdC du Pays de Falaise.

A noter que le transfert de la compétence des EPCI vers le Pôle, n'est relatif qu'à « l'élaboration du PCAET ». Les EPCI conservent la compétence globale Transition énergétique et la maîtrise d'ouvrage des actions du programme qui concernent leurs compétences.

De nombreux travaux ont été menés en 2018 et 2019, cependant, en 2020, le contexte électoral et sanitaire très particulier n'a pas permis de déposer le dossier de PCAET sur la période envisagée (2018-2020).

Etapes restantes à réaliser

Afin de finaliser le dossier PCAET de Caen-Métropole, les travaux suivants seront à mener :

- Mettre à jour et compléter le diagnostic (mise à jour des données, compléments d'analyse, renforcement de certaines thématiques),
- Compiler et prendre en compte les potentielles évolutions des stratégies des EPCI, revalider la stratégie globale de Caen Métropole et la rédiger,

Envoyé en préfecture le 08/02/2021

Reçu en préfecture le 08/02/2021

Affiché le



ID: 014-251403184-20210129-DCS09_2021-DE

- Mettre à jour et compléter les plans d'actions (un plan d'actions global pour le Pôle et 5 plans d'actions spécifiques pour les EPCI),
- Poursuivre et finaliser la rédaction de l'Evaluation Environnementale Stratégique,
- Présenter et valider les documents dans les instances du Pôle,
- Formaliser les documents et les transmettre pour avis au Préfet de Région, au Président du Conseil Régional, à l'Autorité Environnementale et consulter le public.

Méthode envisagée

La finalisation de l'élaboration du PCAET de Caen Métropole se fera en régie, sur les fonds propres du Pôle Métropolitain Caen Normandie Métropole.

En complément, l'AUCAME sera sollicitée dans le cadre du programme partenarial de travail.

Le travail sera mené selon deux axes complémentaires, en parallèle :

- Un axe technique et réglementaire comprenant les étapes listées précédemment (mise à jour et compléments des données, des analyses et des documents, formalisation des documents et procédure administrative).
- Un axe animation territoriale comprenant l'organisation de différents temps d'échanges et de partage des informations entre le Pôle, les EPCI et leurs partenaires (séminaire des élus, comité de pilotage PCAET, « Tournée des EPCI », mobilisation des acteurs locaux...).

Gouvernance du projet

Plusieurs instances interviendront dans le suivi de l'élaboration du PCAET :

Instances de travail :

Deux élus référents PCAET,

La Commission Développement Territorial, composées d'élus du Pôle Métropolitain,

Un **Comité de lecture**, groupe restreint d'élus du Pôle, issus de la Commission Développement Territorial, en charge de la relecture précise de l'ensemble des documents pour prévalidation,

Un **Comité de pilotage PCAET** incluant un binôme élu/technicien de chaque EPCI du Pôle Socle, ainsi que les partenaires associés (AUCAME, ADEME, Région, DDTM, DREAL, SDEC Energie...).

Instances de validation :

Bureau de Caen Normandie Métropole,

Comité Syndical de Caen Normandie Métropole et Conseils Communautaires des EPCI.

Instances consultatives :

Plénières avec les élus, séminaires grands publics et rencontres avec les acteurs locaux (axe animation territoriale).



ID: 014-251403184-20210129-DCS09_2021-DE

Proposition:

Il est proposé au Comité Syndical de prendre acte la méthode de finalisation du PCAET à l'échelle du SCoT Caen-Métropole.

Vote:

Vu le Code Général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L.5721-2-1 et suivant des statuts ; Vu l'Article L229-26 du Code de l'Environnement,

Vu la Loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;

Vu le Décret d'application n°2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat air énergie territorial ;

Vu la délibération du comité syndical du pôle métropolitain Caen Normandie Métropole du 28 juin 2017 portant extension de ses compétences à l'élaboration d'un plan climat air énergie territorial (PCAET) ;

Vu l'arrêté préfectoral du 18 décembre 2017 portant modification des statuts du pôle métropolitain Caen Normandie Métropole ;

Vu l'avis de la Commission « Développement territorial » du 26 novembre 2020,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- PREND ACTE de la proposition de la méthode de finalisation du PCAET à l'échelle du SCoT Caen-Métropole.
- **PROPOSE** aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunal à fiscalité propre, membres du Pôle Métropolitain Caen Normandie Métropole et faisant partie du SCoT Caen-Métropole, de poursuivre les travaux d'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial de Caen-Métropole.
- **SOLLICITE** auprès de l'Observatoire Régional Energie Climat Air Normand (ORECAN) l'ensemble des données et outils disponibles mis à jour, nécessaires à la finalisation du PCAET;
- **PRECISE** que les EPCI conservent leur compétence « Transition énergétique », ainsi que la maîtrise d'ouvrage des actions air-énergie-climat concernant leur territoire.
- **DIT** que la présente délibération sera transmise en Préfecture.

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président du syndicat mixte, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Le Président CASTANA DO BRUNEAU